

Le ministre de la recherche et de la technologie a présenté au Conseil des ministres, en liaison avec le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, une communication relative à la formation par la recherche.

La formation par la recherche, passage obligé pour exercer des métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche, permet aussi de développer l'esprit de découverte et de familiariser les futurs cadres de la Nation aux plus récents progrès scientifiques et techniques.

Actuellement, l'Etat finance chaque année en tout ou partie 3 500 aides nouvelles à une formation doctorale. Des bourses sont en outre attribuées en nombre comparable à des étudiants étrangers qui préparent un doctorat en France.

L'objectif est de parvenir à moyen terme au doublement du nombre de thèses soutenues. Pour l'atteindre, différentes mesures sont prévues, en particulier :

- les allocations de recherche seront le plus souvent versées pendant 3 ans au lieu de 2 ans ;

- pour satisfaire les besoins spécifiques de recrutement en docteurs pour l'enseignement supérieur, les crédits d'allocations de recherche seront augmentés au cours des quatre prochaines années ;

- les futurs employeurs, notamment les industriels, seront incités à participer à la répartition des aides et au choix des bénéficiaires et les systèmes de parrainage et de cofinancement seront encouragés ;

- les systèmes de financement seront coordonnés pour adapter la formation aux débouchés et assurer une meilleure information. Une procédure d'évaluation du dispositif d'aide à la formation par la recherche sera mise en place.